

## « EMBLÉMATIQUE », DITES-VOUS ?

Par Philippe DUJARDIN

### Introduction

La démarche *Lyon 2020* répond à une triple visée : proposer une « vision métropolitaine » des prochaines décennies ; fournir une traduction publique d'un ensemble complexe de démarches institutionnelles ; rendre pensables et préhensibles les conditions d'une appartenance collective, à une échelle qui est quasiment celle de la Région Urbaine de Lyon.

La mise en œuvre de ce programme a consisté, en premier lieu, à mettre en discussion une liste de huit « identifiants » métropolitains. Identifiants sélectionnés à partir des études, échanges, travaux divers, qui ont nourri la base de données du centre de ressources Millénaire 3 et les travaux du Conseil de développement du Grand Lyon.

L'un des premiers effets de cette mise en discussion aura été de substituer le vocable « emblème » au vocable « identifiant », primitivement retenu. Modification qu'a légitimé une double préoccupation : en premier lieu, celle des inconvénients induits par un vocabulaire associable à d'éventuelles préoccupations identitaires ; en second lieu, l'inconvénient d'un vocabulaire dérivé du glossaire de l'informatique

et venant contrarier l'idée même du multiple ou du mouvant, idée caractéristique des appartenances contemporaines.

Mais dès lors que le lexique retenu se portait vers la notion d'emblème, une double tâche s'imposait. La première était de s'assurer que l'emploi du substantif « emblème » n'était pas sans rapport avec le sens premier qui avait pu être le sien ; ni sans rapport avec la technique de figuration que ce vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle venait attester. La seconde relevait et relève toujours de la gageure. Elle consiste à apprécier les conditions de production du substantif féminin « une emblématique », d'usage encore mesuré, aussi bien que les conditions de l'apparition et de l'usage, désormais très courant, de l'adjectif « emblématique ». La gageure est, alors, de penser ce dont on est à la fois le témoin - le travail de la langue sur des échelles multiséculaires, mais aussi l'acteur, dans le présent de nos emprunts et inventions. C'est à cette double visée, de convocation du sens et d'éclairage des usages, que prétend le texte qui suit.

# 1 « Emblème » ou la fortune d'un terme savant

## 1.1 Création d'une acception

Le terme « emblème » est un dérivé du grec ancien *emblemata* désignant « ce qui est appliqué sur » soit un « ornement en relief sur un vase » ou encore « un travail de mosaïque ».

Son acception contemporaine dérive, quant à elle, de l'invention d'un juriste italien de grande réputation, Andrea Alciat, auteur de l'ouvrage *Emblematum liber*. Cet ouvrage a été publié en 1531, à Augsbourg, dédié à un savant antiquiste, Conrad Peutinger, très en vue dans cette cité.

Le sens neuf prêté au terme « emblème » par Alciat relève d'une pratique littéraire. Juriste éminent mais aussi lettré humaniste, Alciat était le traducteur et l'adaptateur des épigrammes d'une anthologie fameuse, mise au point par un moine byzantin du XIV<sup>e</sup> siècle, Maxime Planude. L'épigramme, originellement inscription grecque ou latine, en vers ou en prose, gravée sur un monument, en était venue à désigner, également, une petite pièce poétique, traduite ou imitée du latin.

Alciat, auteur d'un « petit livre d'épigrammes » qu'il avait intitulé « emblèmes », ne serait probablement pas rentré dans l'histoire, celle des objets de librairie autant que celle des modes de représentation, si son invention n'avait été complétée par celle de son imprimeur-éditeur, Steyer. Le coup de force de Steyer aura été, en effet, d'adjoindre aux épigrammes d'Alciat des vignettes ou images. De cet insert initial, non approuvé par l'auteur, est né le genre moderne de l'emblème soit la combinaison d'un texte et d'une image dans un livre imprimé. Pour être précis, l'emblème se décompose, à dater du geste d'Alciat et de l'initiative de Steyer, en une triade : un titre ou motif, une image, une épigramme.

## 1.2 Fortune d'une réception

Cette fortune est attestée par la multiplicité des éditions (estimées à 150), le nombre des emblèmes ne cessant d'augmenter au fil des parutions : de 104 dans l'édition originale de Steyer, en 1531, on passe à 211 dans l'édition lyonnaise de Rouille-Bonhomme, en 1551. Quant aux traductions, elles ont eu lieu aussi bien en versions bilingues qu'en langues vulgaires. Dès 1534, la formule éditoriale définitive est acquise :

les trois éléments constitutifs de l'emblème – titre, image, épigramme, au lieu de se succéder sont réunis sur une même page. Les commentaires ou gloses de cette production inédite ont proliféré, culminant dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet engouement peut s'expliquer par la double configuration dans laquelle s'inscrit cet art neuf des emblèmes.

La première de ces configurations est celle qu'induit l'appel humaniste à l'antiquité. Cet appel permet de mettre en rapport de complémentarité, voire de concurrence ou de substitution, une interprétation allégorique du monde inspirée avant tout par l'Ancien et le Nouveau Testament et celle que vient nourrir, sur des bases profanes, l'art des emblèmes, art des cercles des lettrés humanistes mais aussi, l'art des « devises », art plus élitiste et aristocratique. L'art des devises est promu par le lyonnais Claude Paradin qui fait éditer, en 1551, *Les Devises héroïques*.

La seconde de ces configurations est celle qu'induit la polarité, religieuse, de la Réforme et de la Contre-Réforme (ou encore de la Réforme protestante et de la Réforme catholique). C'est bien au regard des conditions de cette antinomie que peut être pensé un « âge baroque » soit cet âge où une pensée et une pratique des formes – urbanistiques, architecturales, musicales, plastiques, sont suractivées : il en va d'une « théâtralité » supposée adéquate à l'emprise sur des fidèles que troublent les ferments de l'hérésie ; il en va des modes nouveaux de l'incorporation des référents religieux. C'est bien dans ce contexte de haute polémique théologique et d'entreprises artistiques sans pareilles que se déploie le génie de la Compagnie de Jésus, génie qui tient à une pensée fine et efficace de « l'incarnation » des entités spirituelles. Une philosophie de l'image est à son orée, particulièrement bien servie à Lyon, qui pourra s'enorgueillir d'être l'un des épicycles de la littérature emblématique.

Cette position privilégiée tient à la prospérité d'une activité, l'imprimerie, une des « gloires » de l'histoire lyonnaise. Moment glorieux qui tient au savoir-faire de ces cohortes d'imprimeurs qui surent tirer parti de l'éloignement de Paris autant que de la proximité de la Suisse et de la Savoie, mais qui tirèrent parti, aussi, de la présence de la cour à Lyon, lors des guerres d'Italie ; qui éditerent « librement » en latin, français, italien, espagnol ; qui surent mettre en exergue la compétence et la renommée de leurs illustrateurs. Position privilégiée qui tient, aussi, à l'existence d'une province lyonnaise de la Compagnie de Jésus et

à son influence sur les élites formées dans le Collège de la Trinité. Trois noms méritent d'être cités, de ceux qui ont nourri cette conception neuve d'une efficacité propre de l'image, « parole silencieuse », « éloquence muette » : celui de Barthélémy Aneau, traducteur d'Alciat, principal du Collège de la Trinité ; celui de Louis Richeome, deux fois provincial lyonnais de la Compagnie de Jésus ; celui de Claude-François Menestrier, jésuite, professeur de rhétorique en ce même collège de la Trinité, auteur, parmi tant d'autres ouvrages, d'une monumentale *Histoire de Louis le Grand par les Médailles, Emblèmes, Devises, jettons, Inscriptions, Armoiries et autres monuments publics*, parue en 1693, d'une *Philosophie des images énigmatiques*, parue en 1694, mais aussi ordonnateur d'une multiplicité de cérémonies publiques, consulaires, princières et royales.

## 2 Avatars contemporains d'un terme savant

### 2.1 Les sens du terme « emblème » déposés dans les appareils de référence

Les quatre acceptions du terme avancées dans la dernière édition (en cours) du *Dictionnaire de l'Académie française* sont les suivantes : 1. Figure symbolique, souvent accompagnée d'une devise aidant à son interprétation. *Composer, expliquer un emblème. De nombreux recueils d'emblèmes furent édités au XVIIe et au XVIIIe siècle. Un serpent qui se mord la queue était chez les anciens Egyptiens l'emblème de l'éternité.* 2. Attribut d'un être ou d'une chose destiné à les représenter symboliquement. *Le sceptre et la couronne sont les emblèmes de la royauté. Les clés de Saint-Pierre sont l'emblème de la papauté. Les emblèmes d'une corporation.* 3. Animal, plante ou objet qu'une personne, une autorité, une nation etc., choisit pour représentation symbolique. *La louve, emblème de Rome. La salamandre était l'emblème de François 1<sup>er</sup>. La fleur de lis, emblème de la monarchie française. Les emblèmes d'un parti politique.* 4. Etre ou objet associé à une idée par certains de ses caractères et consacré par l'usage pour figurer cette idée. *La chouette était, à Athènes, l'emblème de la sagesse. Le lis, emblème de la pureté.*

Il est notable que si la première définition conserve l'idée d'une relation d'un motif imagé à un texte, tout a disparu de la définition originelle de l'emblème comme genre littéraire ; tout comme a disparu le procédé de mise en relation

triadique d'un motif, d'une image et d'une épigramme. L'emblème se pose désormais comme mode de représentation symbolique, ou encore mode de figuration d'entités variées : personne, individuelle ou morale, concept ou valeur... Clairement, l'histoire a déporté le sens de l'emblème de l'ordre de l'évocation et de l'interprétation littéraires vers celui de l'interprétation de l'objet ou de la figure, saisis dans leurs dimensions plastiques.

### 2.2 Les usages savants du terme

Ces usages seront approchés dans trois corpus dont l'unité relative tient à la qualité des auteurs, tous trois historiens, titulaires de chaires à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes ou à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

#### 2.21 L'emblème, notion syncrétique ?

C'est à Michel Pastoureau, assisté de Jean-Claude Schmitt, que l'on doit l'ouvrage *L'Europe, Mémoire et Emblèmes* (Editions de l'Epargne, 1990). C'est au même Michel Pastoureau que l'on doit l'ouvrage *Les Emblèmes de la France* (Editions Bonneton, 1998), ouvrage ordonné sur le mode d'un dictionnaire « retraçant les origines, l'histoire, les pratiques, les enjeux et significations idéologiques et politiques des emblèmes de la France médiévale, moderne et contemporaine ».

Etrangement, pas plus dans le premier ouvrage que dans le second, les auteurs n'auront éprouvé le besoin de situer le sens prêté par eux au substantif « emblème » dans une histoire de ses acceptions. L'emploi ne semble pas poser de problème majeur quand bien même il vise des entités très hétérogènes dans le premier ouvrage : « grands personnages symboliques », réels ou imaginaires, « villes », « lieux », « monuments », « routes », « fleuves », « couleurs », « figures spécifiques » (héraldique, drapeaux...). Dans le second, ressortissent au « patrimoine emblématique » des couleurs, des institutions (les ordres de chevalerie), des manifestations rituelles (le 14 juillet), des devises, un hymne, mais aussi une architecture (la tour Eiffel)...

Il n'en va donc pas seulement de « la mise en oubli » d'un sens originel, depuis longtemps sans doute inopérant ; il en va d'une extension des acceptions telle que viennent à se confondre les notions d'emblème et de symbole. Pour sa part, le *Trésor de la Langue Française* enregistre bien cet effet de non-distinction en prêtant à Voltaire cette définition de l'emblème « être ou objet concret qui symbolise une chose abstraite ».

## 2.22 D'emblème à emblématique : emploi d'un néologisme

L'ouvrage de l'historien médiéviste Alain Boureau *Chronique politique d'un emblème* (Cerf, 1985) offre, quant à lui, les possibilités d'un retour érudit sur des termes dont l'emploi mérite distinction tels que « insigne », « emblème », « devise ». Mais il signale aussi l'apparition et l'usage d'un substantif dont l'usage déroge à la « légalité » langagière, pour autant que l'Académie ou des instruments de référence académique (tel *Le Trésor de la Langue Française*, édité par le CNRS) soient garants de cette « légalité » : le terme « emblématique », substantif féminin, n'appartient pas (pas encore) à la langue officielle. Mais il permet à Alain Boureau de désigner, notamment, l'appareil dont se sont dotés au XVIIIe et au XIXe siècle les états-nations en cours d'invention. Il sera donc question de ces « emblématiques nationales » créées « ex-nihilo », telle celle des Etats-Unis, engagée en 1776, ou, à l'inverse, résultant de la combinaison d'innovations et de l'usage des ressources offertes par un « trésor emblématique » constitué de longue date, telle celle de la France.

Un tel emploi, pour illégitime qu'il puisse passer, n'en est pas moins créateur : créateur d'un précédent, à coup sûr ; mais surtout créateur d'une acception que l'on pourrait dire synchrétique. L'emblématique en vient à désigner ce qui ressortit aussi bien à la langue militaire latine – l'insigne, l'enseigne, à la langue religieuse – le symbole, l'allégorie, à la langue aristocratique féodale – l'arme, les armoiries, le sceau, le blason. L'unité conceptuelle qu'Alain Boureau prête à la notion d'emblématique tient à une détermination positive : l'emblème est pensé comme « un mode de représentation et de saisie visuelle du monde » ; mais reste à penser les propriétés de cette « saisie visuelle du monde », si cette saisie ne relève ni d'une relation de reproduction (*imago*), ni de ressemblance (*similitudo*), ni d'équivalence (*aequalitas*).

Les usages contemporains et savants des substantifs « emblème » et « emblématique » ne permettent donc pas d'arrêter un sens précis de ces vocables. L'étrange est ici que l'emploi d'un néologisme, le substantif « emblématique », paraisse garantir un moindre éloignement au regard du sens initial produit par Alciat et Steyer ; tandis que l'emploi du substantif « emblème » par Pastoureau et Schmitt autorise la désignation d'un objet meuble (le drapeau) comme d'un objet immeuble (une architecture), d'un objet visuel comme d'un objet sonore...

A ces difficultés sémantiques, on pourra tenter d'échapper en faisant appel à une pensée de la relation telle qu'elle s'est exprimée dans la théologie et l'art pictural du Haut Moyen Age et de la Renaissance. C'est le concept de « figure » qui est alors mobilisable, théologiens et artistes ayant à résoudre la question d'une représentation de l'invisible : invisible de l'entité divine, invisible des œuvres mêmes de l'entité divine, pour autant que ces œuvres relèvent de ce que la théologie chrétienne désigne comme « mystère ». L'admirable commentaire que l'historien d'art Georges Didi-Huberman a proposé des fresques peintes par le frère dominicain Fra Angelico, dans le couvent San Marco de Florence, permet de comprendre que la « figure » est ce qui, paradoxalement, permet d'accéder à la représentation de l'irreprésentable. La relation de figuration doit alors se penser comme relation de nécessaire « déplacement » ou « translation », comme relation nécessaire de « dissemblance ». La dissemblance venant à dire l'approche et la tenue à distance d'un réel à jamais énigmatique : la colombe figure la relation du Père au Fils, l'hostie est figure d'un corps humain, lui-même figure d'une entité ultra-mondaine.

Mais on peut aussi demander le secours d'un logicien et philosophe contemporain, en l'espèce l'américain Charles Peirce. Sa théorie générale du signe autorise la distinction de l'icône, de l'indice et du symbole. A chacun de ces termes correspond un mode de relation d'un objet à un autre objet : le mode de l'imitation, qui est celui de l'icône, qu'actualisent le dessin, la sculpture, ou l'idéogramme ; le mode dit de la contigüité, qui est celui de l'indice, qu'actualisent la trace ou l'empreinte, mais aussi dans l'approche de Peirce, la photographie ; le mode conventionnel qui est celui du symbole, qu'actualisent le langage, mais aussi... l'emblème.

### 3. De l'emploi du substantif « emblématique » à l'usage de l'adjectif « emblématique »

#### 3.1 De quelques usages « ordinaires »

De cet usage nous fournirons quatre exemples. Trois d'entre eux relèvent de la pratique journalistique du premier semestre de l'année 2005. Le premier, extrait du quotidien *Le Monde*, est imputable à Carlos Ghosn, PDG de la société Nissan : « Renault est une entreprise emblématique de la France qui ose, de la France

qui gagne». Le second est tiré du journal municipal de Lyon, *Lyoncitoyen*, et se rapporte au futur de l'un des musées de la ville, le Musée Gadagne : « Emblématique de l'histoire de Lyon, l'hôtel de Gadagne était tout désigné pour devenir le musée historique de la ville comme des marionnettes du monde ». Le troisième est emprunté à la page *Portrait* du quotidien *Libération*, page consacrée à Henri Alleg, militant communiste arrêté et torturé durant la guerre d'Algérie, auteur de l'ouvrage *La Question*, ouvrage dont l'historien Jean-Pierre Rioux résume ainsi l'impact : « Le récit d'Alleg a été perçu comme emblématique par sa brièveté même, son style nu, sa sécheresse de procès-verbal qui dénonçait nommément des tortionnaires sous des initiales qui ne trompaient personne. Sa tension interne de cri maîtrisé a rendu celui-ci d'autant plus insupportable : l'horreur était dite sur le ton des classiques. » Le quatrième exemple relève de la pratique publicitaire : l'éditeur du Dictionnaire *Le Robert* annonce, à l'automne de cette même année 2005, la parution d'un *Dictionnaire culturel en langue française* dont le maître d'œuvre, Alain Rey, est ainsi présenté : « Linguiste, lexicologue, philosophe du langage, figure emblématique de la rédaction des Dictionnaires *Le Robert*, il a publié de nombreux ouvrages sur la langue, la sémiotique et la littérature. Il est également un chroniqueur très apprécié. » Nul doute désormais : il est permis de penser, qu'à la suite d'Alain Rey, l'adjectif « emblématique » pourrait entrer dans une future édition du *Dictionnaire de l'Académie française* !

Mais pour l'heure, il faut en convenir : de cet usage contemporain rien ne paraît répondre... que l'usage lui-même ! En effet, les appareils de référence consultables intègrent bien dans leur nomenclature l'adjectif « emblématique », mais ils lui prêtent le sens suivant : « Qui présente un emblème, qui a trait à un emblème. *Figure, décoration, peinture, dessin emblématique.* » (*Trésor de la Langue Française*). Ajoutons qu'à fortiori aucun des appareils de référence consultés ne mentionne la forme substantive « emblématisation » ou la forme verbale « emblématiser ». Les historiens Pastoureau ou Boureau peuvent donc légitimement traiter de « trésor emblématique » ou de « patrimoine emblématique », pour autant que le trésor ou le patrimoine visés relèvent d'une classe d'objets identifiés et paraissent ressortir à un ordre de la « figuration symbolique ». Mais il est patent que, dans les quatre exemples avancés, l'adjectif « emblématique » dénote un autre sens, une autre fonction, une autre visée.

### 3.2 Essai d'interprétation d'un usage

De cet usage libre ou ordinaire de l'adjectif « emblématique » on peut demander compte aux praticiens de la langue que sont les linguistes et les grammairiens. On peut le faire au titre d'une distinction qu'appelle l'emploi d'un adjectif dit communément « qualificatif ». Or linguistes et grammairiens opèrent une distinction entre un terme « déterminatif » et un terme « qualificatif ». Dans le premier cas, le terme dit « déterminatif » a vocation à préciser et à limiter l'extension d'un autre terme. A cette définition semble répondre l'usage de l'historien traitant d'un « trésor emblématique », soit un trésor d'emblèmes. Dans le second cas, le terme dit « qualificatif » a vocation à préciser une qualité « objective ou non, vraie ou non, d'un animé ou d'un inanimé » (*TLF*). A cette définition répond l'usage d'un PDG, désignant une entreprise comme « emblématique », ou celle du journaliste désignant un musée comme « emblématique ». On l'aura compris, la distinction grammaticale révèle ou met en jeu des postures et opérations d'ordre distinct qui ont pour objet non pas la langue mais la visée des acteurs, telle qu'elle s'actualise dans un mode de relation. Dans un cas, la relation produite est de constat d'une appartenance et elle autorise le classement d'un objet dans une série préexistante. Dans le second cas, la relation produite est d'attribution : l'énonciation est dite, en linguistique contemporaine, performative ; elle correspond, en logique, à la catégorie des jugements attributifs ou prédicatifs. En d'autres termes, si selon la formule fameuse de John Austin, « dire, c'est faire », dire d'un objet qu'il est « emblématique », c'est instituer ou prétendre instituer.

Mais alors peut-on préciser la nature de cette opération de qualification, opération à vocation instituante ? Autant que l'observation des usages le permette, trois des ressorts de ce mode de faire peuvent être mis en exergue. Le premier ressort est de *figuration* : la contrainte est de donner forme, de rendre perceptible une entité, sur un mode visuel, mais ce peut être aussi sur un mode acoustique ou celui d'une image mentale. Le second ressort est de *représentation* : représentation qui peut s'entendre au sens linguistique de la métonymie – la partie venant à désigner le tout, la voile pour le voilier, Rome pour l'Italie ; mais qui peut s'entendre, aussi, au sens politique et juridique de l'élection et du tenant lieu, le représentant tenant lieu de l'être moral du peuple ou de la nation. Le troisième ressort est d'*exemplification*, celle-ci relevant d'une tradition médiévale ou moderne, littéraire, historique ou

morale, de l'usage de *l'exemplum* à des fins d'édification. Déclarer d'un objet, quelque soit sa nature, qu'il est emblématique, serait donc le constituer à la fois en *figure*, en *représentant* et en *exemple*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Etranglement donc, l'emploi de nos jours tout aussi fréquent que spontané de l'adjectif « emblématique » tout en faisant mémoire, mais mémoire infidèle, de l'invention des lettrés humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle, réactualise des notions bien antérieures à celle-ci, telle celle d'une théologie de la figuration et celle d'une rhétorique de l'exemplarité. Cet emploi permet, en sus, de réactiver les sens que l'on peut prêter au terme « illustration » : illustration entendue comme « action de mettre en relation quelque chose avec quelque chose de sensitif », mais aussi comme « action de rendre illustre » (TLF).

## Sources

### Dictionnaires

*Dictionnaire universel*, de Messire Furetière, Abbé de Chalivoy, de l'Académie française, La Haye et Rotterdam, 1690, articles : *devise*, *emblème*.

*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, 1772, articles : *devise*, *emblème*.

*Trésor de la Langue Française, dictionnaire de la langue française du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle* (1789-1960), Paris, CNRS, 1971-1994, articles : *allégorie*, *armes*, *armoiries*, *armurier*, *blason*, *blasonner*, *écusson*, *emblème*, *emblématique*, *exemple*, *exemplaire*, *exemplarité*, *exemplifier*, *figure*, *figuration*, *figurer*, *identifier*, *identification*, *identité*, *marque*, *marquer*, *marqueur*, *représentatif*, *représentation*, *représenter*, *symbole*, *symboliser*.

### Ouvrages

Alciat André, *Tous les emblèmes de Monsieur André Alciat, de nouveau translatez en François*, par Barthélémy Aneau, à Lyon chez Guillaume Rouille, 1558.

Alciat André, *Les Emblèmes*, fac-similé de l'édition lyonnaise de Macé-Bonhomme de 1551, préface de Pierre Laurens, Paris, Klincksieck, 1997.

Boureau Alain, *L'Aigle, Chronique politique d'un emblème*, Paris, Cerf, 1985.

Chatelain Jean-Marc, *Livres d'emblèmes et de devises, une anthologie (1531-1735)*, Paris, Klincksieck, 1993.

Didi-Huberman Georges, Fra Angelico, *Dissemblance et figuration*, Paris, Flammarion, 1990.

Menestrier Claude-François, de la Compagnie de Jésus, *l'Art des emblèmes*, à Lyon chez Benoit Coral, rue Merciere, à l'enseigne de la Victoire, 1662.

Nora Pierre, *Les Lieux de mémoire*, préface à l'édition Quarto, Paris, Gallimard, 1997.

Pastoureau Michel et Jean-Claude Schmitt, *Europe, Mémoire et emblèmes*, Paris, Editions de l'Épargne, 1990.

Pastoureau Michel, *Les Emblèmes de la France*, Paris, Bonneton, 1998.

Paultre Roger, *Les Images du livre, Emblèmes et devises avec 220 illustrations*, préface de Louis Marin, Paris, Hermann, 1991.

Peirce Charles, *Ecrits sur le signe*, Paris, Seuil, 1978.

### Articles

Balavoine Claude, *Livre d'emblèmes, Encyclopaedia Universalis* [EU], 2003.

Bialovski Jan, *Iconologie, EU*, 2004.

Jocteur Montrozier Yves, *Portrait de ville, Gryphe, Revue de la Bibliothèque de Lyon*, n° 7, 2<sup>e</sup> semestre 2003.

Le Cannu Marc, *Ripa Cesare [iconologie], EU*, 2004

McFarlane Ian Dalrymple, *Poètes lyonnais, EU*, 2003

Past Michel, *Héraldique, EU*, 2003